

Avenir de la langue française

Journal de l'association Avenir de la langue française

n° 59 - septembre 2016

Association loi de 1901, créée en 1992, agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication, membre de la conférence des OING et OSC de La Francophonie

L'ÉDITORIAL d'Albert Salon

Le SOMMAIRE est en page 3

Brexit : exit l'État membre, exit sa langue officielle !

La logique du Brexit conduit à écarter l'anglais des langues officielles de l'UE.

Depuis 1973, l'eurocratie bruxelloise a méthodiquement contourné, violé ses traités et son règlement 58 qui lui font obligation de respecter l'identité culturelle et les langues des États membres déclarées officielles de l'UE. Elle a en effet réussi, par obsession fédéraliste, à imposer l'anglais comme langue officielle dominante, aujourd'hui quasi exclusive, de l'UE. Les administrations nationales reçoivent de Bruxelles des documents uniquement en anglais auxquels elles sont tenues de répondre en anglais ! Illégalité, illégitimité. Dérive totalitaire du *tout-globish* vers une langue unique, une pensée et une politique uniques.



Illégitime, cette option deviendrait burlesque par le Brexit, faisant de l'UE la seule institution multinationale ayant pour véhicule une langue vivante n'étant plus déclarée officielle à l'UE par aucun pays membre : Malte a déclaré le maltais, l'Eire le gaélique, Chypre le grec !

Exploit possible de la diplomatie anglaise face à Bruxelles : « beurre et argent du beurre » ?... L'empire va naturellement tout faire pour maintenir l'anglais comme langue officielle, au moins commune, de l'UE :

La difficulté ne saurait nous échapper : l'habitude de l'anglais a été prise. Les États-Unis, hyperpuissance imposant aussi le TAFTA, vrais maîtres du monstre UE, veillent jalousement sur ce graal et continuent à l'imposer avec l'aide de tous leurs « *collabos de la pub et du fric* » (Michel Serres), les « élites » françaises n'étant pas les moins complaisantes et soumises.

Il faut le savoir : les intérêts géopolitiques, commerciaux, financiers, sont énormes pour les Anglo-Américains (voir l'article d'Yves Monténay page 11, sur la base du rapport de François Grin), qui gagnent par la seule prépondérance et l'imposition de leur langue des dizaines de milliards d'euros par an en compétitivité, et bien d'autres avantages, aux dépens de nous autres, concurrents sous-valorisés.

L'acharnement que l'empire mettra à défendre sa part... du lion, révélera l'imposture de l'argument « conte de fée » faisant de l'Europe un contrepoids à l'« hyperpuissance américaine » : car l'UE est en fait un vecteur institutionnel de la pénétration états-unienne et anglo-saxonne sur le continent européen en vassalisation, dans la ligne de Jean Monnet.

La bataille promet d'être rude, du moins si quelqu'un veut bien, de notre côté, l'engager...

Une action collective ferme des membres de l'UE s'impose donc, déclenchée par la France, avec ses alliés quasi naturels !

L'affaire est, en droit, simple et claire. Le Brexit doit logiquement entraîner pour l'anglais la perte de son statut juridique dans les institutions de l'Union. Les textes officiels de l'UE ne doivent plus être rédigés en anglais, ni les dépenses de traduction de et vers l'anglais payées par le budget européen. Tout élu européen se doit désormais, comme chaque administration nationale, de refuser qu'un texte officiel lui soit soumis et soit débattu dans cette langue.

Le poids des (mauvaises) habitudes prises fait qu'il est possible et vraisemblable que l'anglais servira longtemps encore de *lingua franca* au moins dans les relations interpersonnelles au sein des institutions. Mais le « grand Européen » Umberto Eco n'affirmait-il pas que « la langue de l'Europe, c'est la traduction » ?

Il y faut « seulement » grandeur et courage ! Nous, Français, avons un haut exemple en tête... Les États membres doivent être réunis pour poser, en ce domaine, que les traités et règlements fondateurs doivent être respectés. « Les traités, rien que les traités ! », quitte à en négocier de nouveaux, à 27, à l'unanimité ouvrant au veto de tout État fort qui refuse l'anglais partout.

Imaginons un instant un chef d'État français visionnaire et ferme défendant dans un même souffle à la fois le droit, la logique politique, nos intérêts français et... une Europe européenne ! Quel coup superbe ! Que nos candidats pour 2017 qui auraient un sens de la France et de la grandeur y réfléchissent : il y a là de quoi contribuer à leur (ré)élection à la présidence de la République... Avec des alliés potentiels chez les Allemands, les Italiens... Enfin un objectif commun pour le « couple » franco-allemand qui en cherche à tâtons ! Conforme de surcroît à l'esprit et aux textes fondateurs de l'UE. Reçu enfin comme un signal d'espoir au Québec, en Wallonie, dans toute la Francophonie en proie à la désillusion, tentée par le délitement. Un geste difficile, mais porteur de grande histoire !

Les associations et mouvements patriotiques, tous nos lecteurs, sont invités à œuvrer pour que cette idée se répande comme une traînée de poudre, joue le rôle de mèche allumée dans la sainte-barbe du vaisseau captif *HMS Europe*. Yo ho ho ! Et une bouteille de rhum !

Albert Salon

SOMMAIRE

<p>ÉDITORIAL</p> <p>Brexit : exit l'État membre, exit sa langue officielle ! (A. Salon)</p> <p>VIE DE L'ASSOCIATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Denis Nardin n'est plus (Y. Montenay) - Campagne des communes pour la langue française : où en sommes-nous ? - Correspondance d'ALF avec un maire breton au sujet des langues régionales vis-à-vis de notre campagne des communes <p>FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE DANS LES INSTITUTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi « égalité et citoyenneté » - Compte rendu du colloque : « La Francophonie : un enjeu d'avenir » (J. Bruchet) - La face cachée du rôle de l'anglais à Bruxelles (Y. Montenay) - Amis britanniques et américains, méfiez-vous de l'anglais ! (Y. Montenay) 	<p>1</p> <p>1</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>7</p> <p>9</p> <p>11</p> <p>14</p>	<p>DOSSIER</p> <p>Le Québec (2)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Histoire de la langue française au Québec (A. Ripaux) - Au Québec, le collectif « Langue du travail » invite à franciser pour mieux travailler <p>BRÈVES</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Courriel » et non <i>mail</i> ou <i>mél</i> et « Infos » au lieu de <i>newsletter</i> (A. Salon) - La Belgique se discrédite à l'ONU sur la question des minorités nationales (E. Fonck) <p>PARUTIONS SIGNALÉES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le français en Algérie : du butin de guerre à l'usage intelligent (A. Bedrici) - Les entreprises, le français et les Français (Y. Montenay) - D'intéressants articles dans la revue <i>Critique</i> numéro 827 (J.-L. Chédin) - <i>Vous pouvez le dire en français (le football)</i> - <i>Ils se retourneront</i> (D. Ancelet) - <i>Aphorismes</i> (choisis par M^e Cordelier) 	<p>16</p> <p>16</p> <p>16</p> <p>26</p> <p>27</p> <p>27</p> <p>28</p> <p>29</p> <p>29</p> <p>31</p> <p>33</p> <p>34</p> <p>35</p> <p>36</p>
--	---	--	---

<p>Directeur de la publication et président de l'association : Albert Salon</p> <p>Anciens présidents : Dominique Noguez, Philippe Rossillon, Bernard Dorin (président d'honneur)</p>	<p>Site internet : www.avenir-langue-francaise.fr</p> <p>Courriel : avenirlf@laposte.net</p>
<p>Comité de rédaction : Jean-Louis Chédin, Catherine Distinguin, Albert Salon</p>	<p>ISSN 1290.6263</p> <p>Dépôt légal à parution</p>
<p>Secrétaire de rédaction : Arnaud Danloux-Dumesnils</p> <p>Photographies : DR.</p>	<p>Imprimé par nos soins</p> <p>Adhésion à l'association : 40 euros (abonnement au bulletin inclus)</p> <p>Vente au numéro : 3 euros</p>
<p>Rédaction et siège de l'association :</p> <p>34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris</p> <p>Tél. 01 43 40 16 51</p>	

VIE DE L'ASSOCIATION

Denis Nardin n'est plus

Sentant ses forces décliner, Denis Nardin avait cessé d'exercer ses fonctions de secrétaire général d'ALF en janvier 2016. Il est mort au jour du solstice d'été, le 21 juin 2016, à l'âge de 81 ans.

Il avait été baigné dès son enfance dans l'amour de notre langue grâce à un père professeur de français qu'il avait suivi au Canada lorsqu'il y avait été nommé à l'université de Toronto. Entré dans la vie professionnelle d'abord dans le secteur privé puis dans l'administration, il fut admis à l'ÉNA en 1969 (promotion Thomas More) et, sorti dans un rang brillant en 1971, entra au Quai d'Orsay où il fit partie, outre ses fonctions, de la commission de terminologie. Il fut notamment

ambassadeur de France à Trinité-et-Tobago, puis à la Barbade et au Guyana. Il termina sa carrière, de 1996 à 2000, comme ministre plénipotentiaire, consul général de France à Séville (Espagne). Il fit, par la suite, de nombreux voyages culturels en compagnie d'anciens du « Quai ».

Ayant adhéré à ALF en 2002, il en devint vite un adhérent très actif et entra au conseil d'administration dès 2004, puis en devint successivement secrétaire général adjoint, vice-président, et enfin secrétaire général et membre du comité éditorial du bulletin périodique. Il se dévouait aussi à d'autres associations, comme l'AFAL dont il fit partie du comité de rédaction du bulletin, et le Secours catholique (Caritas), bien qu'il fût de religion protestante.

Très modeste et discret, voire secret, il parlait peu de son passé et du ruban bleu qu'il portait à la boutonnière, mais il entretenait une culture très étendue et éclectique, y compris dans les domaines scientifiques, en visitant de nombreuses expositions ou en assistant à des conférences et en fréquentant des bibliothèques prestigieuses.

Avenir de la langue française a perdu, avec lui, un de ses soutiens les plus actifs et les plus dévoués et partage la peine de ses proches, de ses deux filles, de ses petits-enfants.



Denis Nardin, lors de l'AG d'ALF de janvier 2013

Yves Montenay, avec la coopération d'Agnès Objois et d'Arnaud Danloux-Dumesnils

Campagne des communes pour la langue française : où en sommes-nous ?

Avenir de la langue française (ALF) et le Forum pour la France (FPF), soutenus par 30 associations françaises, appellent les maires de France à se joindre à leur grande campagne nationale « Communes de France pour la langue française », pour lutter contre l'offensive mondiale que la langue française subit.



Toutes les municipalités doivent se sentir concernées par le manifeste pour la langue française ; des plus petites (ici Aluze en Saône-et Loire)...

enne, Cambrai, Chablis, Cognac, Douai, Évian, Lunéville, Maisons-Laffitte, Montfermeil, Mortagne-au-Perche, Pompadour, Provins, Rueil-Malmaison, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Saumur, Sens, Verdun, Versailles, Vézelay, Villers-Cotterêts ; Bouloupari, Dumbéa et le Mont-Dore en Nouvelle-Calédonie, Nuku-Hiva en Polynésie... Et, hors de France : une à Pignerol (Italie), trois en Wallonie et vingt-trois au Québec...

À chacun de convaincre son maire, de lui parler, de lui écrire ! À chacun de faire intervenir des amis bien placés auprès de lui afin que notre manifeste soit proposé au vote du conseil municipal. Le texte du manifeste et la liste des votes déjà obtenus sont disponibles au siège d'Avenir de la langue française (envois par courriel ou courrier).

Le peuple refuse le « *globish-pour-tous* » que des élites et dirigeants veulent imposer à la place du français. Le référendum restant impossible de fait, les associations veulent faire remonter la *vox populi* par les communes, et présenter au printemps 2017 un ensemble de plusieurs centaines de votes de municipalités représentatif de notre diversité géographique, politique et culturelle, qui sera l'équivalent d'un référendum d'initiative populaire.

La campagne a déjà recueilli les votes de 143 communes en France, dont les emblématiques Béziers, Brantôme, Bri-



... aux plus illustres (ici, l'Hôtel de Ville de Paris)

Correspondance d'ALF avec un maire breton au sujet des langues régionales vis-à-vis de notre campagne des communes

Le maire d'Ouessant le vendredi 15 juillet 2016 à A. Salon :

« Le jour où vous me proposerez également des mesures concrètes en faveur de la langue bretonne, je signerai bien volontiers votre Motion pour la défense du français.

A vir galon. »

Denis Palluel, maire de l'île d'Ouessant

Réponse d'ALF

Monsieur le Maire, comme Claude Hagège, membre d'ALF, je déplore la mort inexorable de beaucoup de langues dans le monde.

Je voudrais simplement vous dire : 1) Nos associations prônent avec constance le soutien public aux langues régionales, dans les deux seules limites que nous avons indiquées. C'est bien là de la bonne volonté et du concret qui relèvent d'associations comme les nôtres ! 2) Constatons tout de même qu'à part la courte période 1792/1794 où elles ont été vigoureusement attaquées (avec l'appui, du reste, en Bretagne, de révolutionnaires bretons, souvent aussi fanatiques que leurs congénères parisiens, et plus nombreux que ne le relate l'histoire faussée d'une Bretagne chouanne unie dans la défense de son Dieu et de son roi), les langues régionales ont mieux survécu en France que dans bien des pays dits aussi « démocratiques ». 3) Si le *globish* voulu par les empires américain et anglo-saxon-germain venait à remplacer le français en France, croyez-vous que le breton, le gallo, comme les autres langues régionales de notre pays, bénéficieraient toujours de leurs protections actuelles, et qu'elles ne seraient pas rapidement balayées, car l'anglais dominant ne tolère pas, lui, de concurrence ? Voyez donc le sort de l'écossais, du gallois... et surtout de l'irlandais, dans cette Irlande qui a commencé sa guerre il y a 100 ans, et est indépendante sous le nom d'Eire, mais où l'irlandais, pourtant proclamé langue officielle lors de la victoire de 1921, dépérit constamment !

En toute objectivité, je vous le dis : voter notre manifeste pour le maintien du français en France n'est pas agir contre le breton et le gallo, c'est continuer à bénéficier d'un parapluie !

Veillez recevoir l'assurance de notre gratitude pour le geste que vous pourriez accomplir, à l'exemple du conseil municipal de l'île de Sein.

Je n'ai guère d'illusion sur la décision que vous choisirez, mais je me bats tout de même, car nos luttes sont complémentaires, nous pouvons et devons être solidaires, face à « Grippeminaud, le bon apôtre » !

« Qui voit l'anglais en Ouessant, voit du breton couler le sang ! »

Albert Salon

FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE DANS LES INSTITUTIONS

Loi « égalité et citoyenneté »

Le projet 2016 du gouvernement traitait, dans sa première version de la loi « égalité et citoyenneté », le puissant vecteur de cohésion nationale, d'égalité et de citoyenneté, qu'est la langue française (art. 35) sous le seul angle de l'apprentissage du français par les immigrés.

Or, ALF et ses partenaires associatifs considèrent que les Français eux-mêmes, de métropole et d'outre-mer, veulent une affirmation législative de leur droit « de vivre et d'être traités en français ». En octobre 2014, M. Jacques Toubon, défenseur des Droits, avait, dans un colloque au Sénat sur le bilan des vingt ans de la loi Toubon, plaidé pour cette nouvelle affirmation par la loi d'un « droit au français » pour tous. Depuis lors, des initiatives spontanées et quasi simultanées sont venues, dans plusieurs villes moyennes (dont Chalon-sur-Saône), et sur des chantiers du BTP, instaurer l'obligation d'y employer le français.

ALF donc, aidée de professeurs de droit public, a rédigé l'esquisse ci-après d'un amendement « droit au français ». Elle l'a soumise à plusieurs parlementaires disposés à en tirer une proposition d'amendement au projet de loi.

Le 12 mai 2016, un colloque au Sénat, comprenant des sénateurs, des députés, M. Toubon et nos associations, en a approuvé le principe et l'endossement.

Amendement en vue de l'instauration du droit « de vivre et d'être traité en français » pour l'ensemble des personnes résidant en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer.

Exposé des motifs :



La législation confirmant le français comme langue officielle en France depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts du 10 août 1539, en particulier la disposition insérée le 25 juin 1992 à l'article 2 de la Constitution rappelant que « la langue de la République est le français » et la loi du 4 août 1994, dite « loi Toubon », précisant que le français est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics, s'est avérée insuffisante pour assurer concrètement le respect de l'usage de la langue française dans les domaines prévus par ces textes.

À ce propos, Jacques Toubon, aujourd'hui défenseur des Droits, a lui-même souhaité voir inscrire dans notre arsenal juridique le « droit au français » lors du colloque consacré au bilan des vingt ans de sa loi, organisé le 13 octobre 2014 au Sénat.

En outre, l'intégration à la France des populations d'origine étrangère, leur accès à la pleine citoyenneté et à l'égalité des droits, ainsi que leur adhésion aux valeurs de notre

civilisation, exigent l'usage de la langue française par tous les acteurs de la vie politique, administrative, économique, sociale, culturelle et culturelle.



Jacques Toubon, aujourd'hui défenseur des Droits, est surtout connu par la loi du 4 août 1993, à laquelle son nom est attaché.

Ces éléments doivent conduire le législateur à consacrer le droit, pour tous les citoyens français comme pour les étrangers résidant sur le territoire national, « de vivre et d'être traités en français », droit dont la violation doit être susceptible de recours devant les juridictions administratives ou judiciaires compétentes.

Tel est l'objet du présent amendement à insérer dans le projet de loi au titre III « Pour l'égalité réelle », chapitre II, « Dispositions relatives à la langue française », dans le corps de l'article 35, qui serait alors divisé en deux parties : un 35-I pour le présent

amendement, d'ordre général, et un 35-II contenant le texte déjà retenu.

I - L'égalité d'accès à l'information entre toutes les personnes vivant sur le territoire national, citoyens français et résidents étrangers, implique l'usage du français, langue de la République, à titre principal ou subsidiaire, dans toutes les communications légales, réglementaires, commerciales et publicitaires, ainsi que dans l'expression des opinions, points de vue, thèses et ouvrages qui contribuent à l'accès et à l'exercice de la citoyenneté comme à la participation à la vie culturelle, sans que quiconque ait à exposer à ce titre des frais ou débours. L'usage du français à titre subsidiaire s'entend de la nécessaire traduction en langue française, à la charge de son auteur ou de son émetteur, de toute communication qui ne pourrait utilement s'exercer que dans une langue étrangère.

II - Sont exclues de cette obligation les seules dérogations prévues par la législation en vigueur, telles les communications privées de nature non commerciale et l'enseignement des langues étrangères conforme aux règles édictées par le ministère de l'Éducation nationale.

III - Toute infraction à cette obligation est punie d'une contravention de cinquième classe, après l'envoi au contrevenant d'une mise en demeure restée sans effet.

IV - Sauf exceptions à prévoir par décret en Conseil d'État, les pouvoirs publics, les autorités administratives et juridictionnelles de l'État, les collectivités territoriales de la République, les organismes publics placés sous leur autorité ou leur contrôle et les personnes morales de droit privé dans l'exercice d'une mission de service public, ainsi que tous leurs agents, doivent s'exprimer et communiquer en langue française, à l'écrit et à l'oral, sauf à engager la responsabilité administrative de la personne morale concernée pour faute de service présumée.

Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL)

Compte rendu du colloque : « La Francophonie : un enjeu d'avenir »

Le principal apport du colloque de l'AFAL sur « La Francophonie : un enjeu d'avenir » est le consensus clairement exprimé sur la nécessité de saisir l'excellente occasion offerte par le projet de loi « égalité et citoyenneté » pour y introduire notre amendement sur le « droit au français », « droit de vivre et d'être traité en français en France »



Michèle André, sénatrice, est membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et fait aussi partie de l'Alliance francophone et de l'AFAL.

Ce colloque, organisé par Michèle André, ancienne ministre, sénatrice du Puy-de-Dôme, présidente de la commission des finances du Sénat, s'est tenu le 12 mai 2016, sous le haut patronage de Gérard Larcher, président du Sénat au Palais du Luxembourg.

Le colloque se divisait en deux parties : *Pour un droit à la langue française* et *Pour une francophonie ambitieuse*. Loïc Depecker, Jacques Legendre, Patrice Bachand, Jacques Toubon et Claude Hagège ont d'abord pris la parole autour de la politique de promotion de la langue française, cœur de l'action de la Francophonie.

Jacques Toubon, ancien ministre de la Culture et de la Francophonie, a présenté le projet de loi « égalité et citoyenneté » qui vise à améliorer le droit à la langue française dans les secteurs professionnels et à définir les acteurs chargés de cette mission¹.

Dans l'esprit de cette loi, l'employeur devrait, par exemple, mettre obligatoirement à disposition de ses salariés des logiciels fonctionnant en français. Au niveau universitaire, les chercheurs ont la liberté et le droit de communiquer leurs publications scientifiques en langue française, quel que soit leur domaine de rattachement.

Afin d'affirmer l'enjeu politique de ces sujets linguistiques, Patrice Bachand, conseiller à la délégation du Québec, nous a parlé de l'aménagement linguistique québécois, illustration significative de la volonté de rehausser le statut du français par rapport à l'anglais dominant.



Le sénateur Jacques Legendre est un grand défenseur de notre langue, membre d'ALF depuis des années.

¹ Voir pages 7 et 8 du présent bulletin

Claude Hagège, ancien professeur au Collège de France et éminent linguiste a porté attention à l'expression « défense de la langue française » revenue



On ne présente plus le linguiste Claude Hagège. Ce défenseur ardent du multilinguisme intervient chaque année à l'issue de l'AG d'ALF.

plusieurs fois dans les débats. Il dénonce à travers elle, une vision ethnocentrique longtemps entretenue par la France et qui faute d'ouverture à l'autre s'est incarnée en une politique d'impérialisme linguistique. Pour cet amoureux défenseur des langues et de la diversité culturelle, l'usage de l'expression, « promotion de la langue française », rend mieux compte de l'âme de la francophonie. Il rappelle que l'institution est intrinsèquement liée aux locuteurs francophones du monde entier, notamment dans les pays d'Afrique. Par ailleurs, à l'intérieur de ces pays africains, a émergé un français original avec des traits spécifiques issus de

créations lexicales et de néologismes, ce qui constitue pour la Francophonie un atout et une vitalité qu'il ne faut surtout pas écarter. Il rappelle également que le souci d'un parler « normé » relève de la fonction de l'école et non de l'Organisation internationale de la Francophonie. Cela est également transposable aux parlers des cités avec l'argot, le verlan, etc. qui sont des richesses linguistiques qui ne sont autres que la « vie » de la langue française. Ainsi, avec sa vision de scientifique et de linguiste, Claude Hagège a invité la Francophonie à ouvrir la voie à la pluralité de la langue française afin d'en encourager la promotion.

Dans la seconde partie du colloque, *Pour une francophonie ambitieuse*, Jean-Baptiste Lemoyne, Suzanne Bellnoun, Najwa El Haïté et Pascal Terrasse ont ouvert le débat sur l'économie francophone en marche, la francophonie numérique, les défis de la francophonie du xx^e siècle et l'idée d'une francophonie plus que jamais moderne.

Jean-Baptiste Lemoyne s'est révélé source d'inspiration et de motivation. D'abord fervent défenseur des langues régionales, le sénateur de l'Yonne se découvrit très tôt ce qu'il nomme « une âme de militant francophone ». Il oriente son discours vers la prise d'initiatives et la mise en place d'un plan de promotion de la langue française. Il ajoute que la Francophonie n'est vivante qu'à travers ses acteurs et que les jeunes doivent être sensibilisés à la beauté de leur langue par des moyens modernes comme les réseaux sociaux. Le colloque s'est terminé sur la citation d'Albert Camus, « Ma patrie, c'est la langue française ». Voilà un bel idéal pour la francophonie et ses membres.

Josseline Bruchet, secrétaire générale de l'AFAL

La face cachée du rôle de l'anglais à Bruxelles

La facette linguistique du Brexit commence à attirer l'attention. Oh, ça ne va pas très loin : les articles signalent que, peut-être, théoriquement, l'anglais pourrait ne plus être langue de travail au bénéfice du français et de l'allemand, voire d'autres langues. Mais, cette curiosité étant signalée, on passe aux choses sérieuses et on oublie la question linguistique. Et pourtant !

Un enjeu économique méconnu

Travailler en anglais dans ou avec les institutions européennes est regardé avec fatalisme en France. Ou même avec une certaine faveur pour ceux que cela avantage : cela rentabilise leur investissement linguistique, ou plutôt celui de leur famille : séjours le plus tôt possible en pays anglophone, souvent suivis d'études supérieures aux États-Unis. Bref, pour eux, comme pour les autres acteurs anglophones de Bruxelles, surtout que rien ne change !

Or, il s'agit d'un problème économique important : le rapport Grin² a chiffré à des dizaines de milliards de dollars par an l'avantage pour le Royaume-Uni et ses entreprises. Sa conclusion mérite d'être intégralement citée :

1. *Le Royaume-Uni gagne, à titre net, au minimum 10 milliards d'euros par année du fait de la dominance actuelle de l'anglais.*
2. *Si l'on tient compte de l'effet multiplicateur de certaines composantes de cette somme, ainsi que du rendement des fonds que les pays anglophones peuvent, du fait de la position privilégiée de leur langue, investir ailleurs, ce total est de 17 à 18 milliards d'euros par année.*
3. *Ce chiffre serait certainement plus élevé si l'hégémonie de cette langue venait à être renforcée par une priorité que lui concéderaient d'autres États, notamment dans le cadre de leurs politiques éducatives respectives³.*
4. *Ce chiffre ne tient pas compte de différents effets symboliques (comme l'avantage dont jouissent les locuteurs natifs de la langue hégémonique dans toute situation de négociation ou de conflit se déroulant dans leur langue) ; cependant, ces effets symboliques ont sans doute aussi des répercussions matérielles et financières.*

Le détail du raisonnement et du chiffrage vaut le détour. Aujourd'hui, il mènerait probablement au moins à 40 milliards d'euros. Évidemment, le Britannique « de base » plutôt âgé et rural qui a voté pour la sortie est très loin de ces problèmes, à la



L'hégémonie de l'anglais à Bruxelles a des conséquences économiques que connaît peu le grand public.

² Téléchargeable sur le site de la Documentation française.

³ Ce rapport ayant été publié en 2005 sur la base de chiffres antérieurs, et cette priorité s'étant confirmée depuis lors, les sommes en jeu sont aujourd'hui beaucoup plus importantes.

différence de ses compatriotes des grandes villes et a fortiori de la City, qui sont probablement très conscients de l'importance du gâteau menacé par leur vote.

On voit qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de prestige ou de principe visant les discours des hauts fonctionnaires européens, mais de tout un système, notamment d'appels d'offres où tout est plus simple pour les anglophones et où les différents conseillers sont directement ou indirectement proches du Royaume-Uni.

C'est un problème qui touche tous les pays, une enquête ayant montré que, en dehors des anglophones natifs, une très forte proportion des



- Pitié, restez encore un peu!
- Pourquoi, il vous reste du fric planqué?



Européens – et pas seulement les Français – ont un niveau d'anglais insuffisant, ce qui d'ailleurs réagit sur l'ensemble de l'efficacité de la machine européenne. Sur tout cela, se référer aux Quatrièmes assises du plurilinguisme, Bruxelles 2016, et aux travaux de l'Observatoire européen du plurilinguisme.

Pour les entreprises françaises, ce serait un énorme gain de productivité : on cesserait de payer sa dîme à des circuits anglophones, on pourrait utiliser le personnel qualifié dans la langue où il est le plus à l'aise. Une telle occasion de gagner en compétitivité

ne devrait pas être négligée.

Mais tout cela n'est qu'un rêve, nous dit-on. Voyons de plus près :

Le droit, la routine et la politique

Aujourd'hui, à la Commission européenne, il y a trois langues de travail : anglais, allemand, français.

SORTIE

Force est de constater cependant, **qu'avec le BREXIT**, l'anglais n'a plus aucune légitimité à être une langue de travail au sein des instances de l'UE.

SORTIE

puisque désormais cette langue n'est la langue nationale d'aucun pays de l'Union (Irlande, irlandais ; Malte, maltais et Chypre, grec turc) !

BREXIT **FIN DU TOUT-ANGLAIS**

Tout d'abord, que nous dit le droit ? Que la langue de travail doit être la langue officielle d'un des États, alors que seule la Grande-Bretagne avait déclaré comme langue officielle l'anglais. En effet, les autres pays où l'anglais est localement officiel, à savoir l'Irlande, Malte et Chypre ont déclaré respectivement

le gaélique, le maltais et le grec comme leur langue officielle dans l'Union européenne.

C'est un résumé un peu brutal, des nuances pouvant être trouvées dans tel ou tel détail des textes fondateurs, auxquels je renvoie des juristes plus qualifiés que moi. Je pense notamment à l'article 8 du règlement 58/1, et à sa réécriture plus précise en anglais, ainsi que le règlement rédigé lors de l'arrivée du gaélique. Mais cela vaut bigrement la peine d'être regardé de plus près, d'autant que les documents fondateurs ne peuvent être modifiés qu'à l'unanimité.

Et les commentateurs confondent en général **langue officielle**, celle choisie par chaque État membre et qui n'est utilisée que ponctuellement, et **langue de travail**, le vrai problème : officiellement l'anglais, le français et l'allemand sont à égalité ; en pratique on constate ce que vous savez... Ces commentateurs oublient également l'aspect économique global et l'enjeu pour les entreprises françaises.



Les intérêts en cause sont tels que l'on va sans doute trouver un biais pour réintroduire l'anglais comme langue officielle, ou comme langue de travail de fait. La routine, qui est une force puissante dans tous les domaines, y contribuera et cette routine sera vraisemblablement puissamment appuyée par la politique. Celle de la Grande-Bretagne lors des négociations de sortie, vraisemblablement appuyée officieusement par les États-Unis, et probablement par

celle de l'Irlande, voire d'autres pays dont l'enseignement supérieur est largement anglicisé.

Il faudrait donc qu'il y ait en face une volonté politique tout aussi vigoureuse. Hélas, le gouvernement français ne semble pas préoccupé par cette question, beaucoup d'entreprises non plus. Pourtant, ils pourraient trouver des alliés chez les Allemands, dont la langue a reculé à Bruxelles beaucoup plus que le français, voire chez d'autres pays telles l'Italie ou l'Espagne.

Un enjeu franco-allemand électoralement motivant

Nous entrons en période électorale en France, tandis que le tandem franco-allemand peine à se trouver des objectifs communs. En voici un, très important pour les entreprises françaises, et qui pourrait également mobiliser beaucoup d'électeurs attachés aux thèmes identitaires, ou tout simplement à un profond désir d'équité. Tout cela est d'ailleurs conforme aux traités fondateurs de l'Union.



L'auteur de cette tribune, Yves Montenay, est également vice-président d'ALF.

Yves Montenay

Tribune également publiée sur Le Cercle Les Échos, juillet 2016

Amis britanniques et américains, méfiez-vous de l'anglais !



Nous sommes en 2070. Je suis Joseph Smith, coordinateur de la promotion de l'anglais pour le Commonwealth et les États-Unis. J'accumule avec la satisfaction du devoir accompli les kilos d'articles triomphants sur la diffusion de notre langue dans le monde entier et dans les milieux les plus variés...

La modernité triomphe !

Depuis deux générations, l'anglais est enseigné depuis le primaire dans le monde entier, seul ou avec ce qui reste de quelques langues locales comme le mandarin, le français et l'espagnol... j'oubliais le quechua qui dans les sommets des Andes résiste toujours à l'envahisseur, espagnol d'abord, anglais aujourd'hui. L'exemple avait été montré par cette misérable Europe qui a continué à parler anglais malgré le Brexit, et donc à nous payer sa dîme.

Fini Babel, le monde est unifié. Les interprètes ont été recyclés dans l'étude des langues anciennes. Ils font des découvertes intéressantes, comme par exemple que Napoléon n'a jamais existé ; c'était une légende française qui reprenait le mythe solaire.

Le sous-développement persistait parce que les mères de famille s'obstinaient à parler en langue locale à leurs enfants et non en anglais. La pauvreté va donc disparaître⁴.

Bref, quel beau monde que ce monde anglophone ! Si je dis « *my bottom line is red* », tout le monde comprend qu'il s'agit de mes documents comptables, et non pas d'une description zoologique.

Mais des inconvénients imprévus apparaissent.

La montée de la plèbe

Figurez-vous que le moindre Chinois, le moindre Papou, le dernier indigène du Puy-en-Velay (de quel pays, pour avoir un nom pareil ?) se mettent à publier en anglais leurs avis sur le monde, avis que l'internet diffuse aux quatre coins de la planète, et dont certains finissent par atteindre nos conseils d'administration, nos politiques et nos experts en mercatique. Il y a du religieux, du sectaire, de l'appel au secours et mille affaires privées totalement inintéressantes mais ayant un petit lien avec l'économie, la finance voire des disciplines universitaires.

⁴ Note du rédacteur : entendu de mes oreilles depuis des dizaines d'années !

Vous me direz : « Rien de neuf, en 2016 c'était déjà comme ça, et quand ces gens ne savaient pas s'exprimer, Donald Trump et Bernie Sanders les relayaient. » C'est vrai, mais il ne s'agissait que de quelques des dizaines de millions de « rednecks » et autres culs terreux que nous devons prendre en considération pour des raisons politiques. C'était déjà pénible, mais aujourd'hui s'y ajoutent quelques milliards d'individus écrivant eux aussi maintenant en anglais et qui encomrent nos moteurs de recherche.

Figurez-vous également que depuis qu'ils sont anglophones, tous ces gens ont accès à notre marché du travail, de la base au sommet, jusque dans les conseils d'administration, les cabinets d'experts, les clubs de pensée... Pour les emplois de base, passe encore, quoique beaucoup de nos électeurs n'apprécient pas, mais, pour le reste, ça nous dérange. Pire, prétextant se fonder sur des idées venant de leur propre culture, et un examen critique de nos discours à l'occasion d'une traduction dans leur langue maternelle (pourquoi l'utiliser au lieu d'attendre qu'elle disparaisse ?), ils remettent en question nos habitudes et nous concurrencent dans les domaines qualifiés.

La nécessité d'une langue noble

Je voyais l'autre jour sur un document marocain de 2015 : « Le peuple apprend et adopte le français. Qu'allons-nous devenir, nous, élite marocaine dont les compétences en français étaient notre distinction, notre plaisir et notre fonds de commerce ? Nous n'avons plus qu'à passer à l'anglais ! » Eh bien, voilà exactement ce qui nous arrive, à nous, élite mondiale anglophone envahie par la plèbe. Vite une langue refuge pour notre distinction, notre plaisir et nos carrières ! Les Romains avaient le grec pour cela, toute noble famille avait son esclave grec, précepteur et philosophe. Puis, lorsque le peuple n'a plus parlé latin, l'élite a pu le garder pour elle et en a fait son bonheur durant des siècles. Malheureusement, voilà que les enseignants ont disparu. Il n'y a plus que le pape qui le parle. Dommage, c'était très chic.



La langue de distinction internationale a été ensuite le français, si chic lui aussi pour parler au roi de Prusse, pendant que les ploucs de France parlaient leur dialecte. Mais c'est devenu une langue africaine. Quoique, quoique... J'apprends que nos services ont fini par faire disparaître l'enseignement du français en Afrique au profit des langues locales, qui ne pèsent rien face à l'anglais. Le français n'est donc plus que la langue de quelques érudits. Voilà ce qu'il nous faut : des précepteurs francophones érudits ! Notre anglais est devenu la langue des peuples, c'est-à-dire vulgaire à tous les sens du terme, passons au français !

Amis britanniques et américains, je reviens en 2016 et je vous le dis : « Le monde s'anglicise, méfiez-vous ! »

Yves Montenay

DOSSIER

Histoire de la langue française au Québec

Après l'article de Françoise Tétu, paru dans notre précédent numéro, ALF le complète ici, grâce à son secrétaire général adjoint Alain Ripaux, par une illustration de son ouverture à la francophonie (d'abord maternelle) hors de France, particulièrement au Québec. Là-bas, la conscience de la place primordiale de la langue française dans la personnalité nationale est aussi forte qu'en France, voire bien plus. En effet, chez nos frères et cousins, à côté des langues indiennes, les langues régionales et les patois venus de France ont disparu depuis longtemps. Au Québec, plus que dans le reste de l'Amérique du Nord francophone, la volonté de résister à l'entreprise constante, opiniâtre, de l'écrasante majorité anglophone du continent canado-états-unien, est assez générale, et nourrit du reste, devant l'implacable pression anglo-saxonne, le choix de l'indépendance chez une forte minorité de la population.

La langue française est sans aucun doute le marqueur identitaire le plus fort pour le peuple québécois. Rares sont les peuples autant attachés à la langue, qui est ici l'élément clé de la « société distincte ». Cela explique pourquoi les Québécois accordent beaucoup d'importance au visage français de leur territoire, qui se traduit par une attention particulière au niveau de l'affichage. Pour Fernand Dumont, au Québec, « la langue constitue notre existence ». L'écrivain André Belleau confirme cette vision, quand il déclare que « nous n'avons pas besoin de parler français, nous avons besoin du français pour parler ».

Le rapide ancrage du français en Amérique

L'aventure de la langue française en Amérique commence en même temps que les premières explorations de Jacques Cartier puis de Samuel de Champlain. Au cours du XVII^e siècle, avec les découvreurs tels Joliet, Marquette ou Cavalier de La Salle, le français se répand sur tout le continent, de l'estuaire du Saint-Laurent au delta du Mississippi. Rapidement, l'Amérique du Nord entière se couvre de toponymes d'origine française, de Montréal à La Nouvelle-Orléans en passant par Détroit, la rivière Rouge, Prairie-du-Chien, le lac Érié, la rivière Qu'Appelle et la ville de Saint-Louis. Les Amérindiens reçoivent eux-mêmes des appellations d'origine francophone, que ce soient les Iroquois, les Hurons, les Montagnais ou les Illinois.



Robert Cavalier de La Salle

La qualité de la langue en Nouvelle-France

À l'origine, la diversité linguistique qui existe en Nouvelle-France se résorbe plus rapidement qu'en France. À l'époque moderne, la France est bien loin d'avoir réalisé son unité linguistique et le français coexiste encore avec des patois locaux et des langues régionales (breton, basque, catalan, alsacien...). Or, on constate que le français d'Amérique s'homogénéise plus vite que le français de France et les patois disparaissent très rapidement. La raison est que les colons proviennent avant tout de la moitié nord de la France où le français est plus généralisé que dans le Sud et la majorité de ces colons a reçu une instruction.



Tous les voyageurs du XVIII^e siècle témoignent de l'excellente qualité de la langue française parlée au Québec. En 1744, lors de son voyage en Nouvelle-France, François-Xavier Charlevoix écrit, dans *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, que « nulle part ailleurs on ne parle plus purement notre langue », « on ne remarque même ici aucun accent », « la rusticité, soit dans le langage, soit dans les façons, n'est même pas connue dans les campagnes les plus écartées ». Dans *Voyages et mémoires sur le Canada*, écrit en 1752, Louis Franquet constate que « les Canadiennes parlent un français épuré et n'ont pas le moindre accent ». En 1756, dans son *Journal*, le marquis de Montcalm note qu'il a observé que « les paysans canadiens parlent très bien le français ». En 1757, Bougainville constate, dans son *Mémoire sur l'État de la Nouvelle-France*, que « les Canadiens parlent avec aisance » et que « leur accent est aussi bon qu'à Paris ».



**Louis-Antoine de
Bougainville
1729-1811**

Le français après la Cession



Ce bel essor linguistique connaît une rupture avec la Cession de 1763. La plupart des élites de la Nouvelle-France reprennent le chemin de la mère patrie, laissant à leur sort les milliers de colons français établis depuis le début du XVII^e siècle sur les rives du Saint-Laurent. Comme la région n'est pas une destination choisie par les colons britanniques, la prépondérance du français au Canada n'est pas immédiatement remise en cause. Toutefois, après la fin de la guerre d'indépendance aux États-Unis, beaucoup d'Anglais loyalistes s'installent au Canada, même si, en 1774, l'acte de Québec restaure les lois et les coutumes

françaises. L'Église joue alors un rôle très important dans le maintien du français au Québec, face à certains Anglais, tel Hugh Finlay, qui proposent dès 1789 « *que les maîtres d'école soient anglais, si nous voulons faire des Anglais de ces Canadiens* », « *nous pourrions angliciser complètement le peuple par l'introduction de la langue anglaise* ».

Le prestige du français « langue royale » décroît très vite au Québec, les élites canado-françaises n'hésitant pas à faire usage abondant de l'anglais. En 1831, lors de son voyage au Canada, Tocqueville constate : « *Bien que le français soit la langue presque universellement parlée, la plupart des journaux, les affiches et jusqu'aux enseignes des marchands français sont en anglais. Les entreprises commerciales sont presque entre toutes leurs mains.* » En fait, l'affichage en anglais est généralisé surtout dans les deux grandes villes, Québec et Montréal, et beaucoup moins dans les campagnes où prédomine largement l'affichage unilingue français.

Le français, langue marginalisée dans la Confédération canadienne

How to Speak
Canadian English



Lors de l'établissement de la Confédération en 1867, la langue française obtient pour la première fois un statut officiel à égalité avec l'anglais. Pourtant, l'anglais et le français ne disposent pas du même poids et on est bien loin de parler français et anglais d'un océan à l'autre.

Au Québec, on peut parler français et anglais. Dans le reste du Canada, seul l'anglais est de rigueur. De plus, le Québec connaît à cette époque une anglicisation massive due à plusieurs facteurs : le départ progressif de près d'un million de Canadiens-français vers les États-Unis, le bilinguisme et surtout le statut minoritaire des Canadiens-français à l'échelle canadienne. Tout est fait pour restreindre l'usage du français au seul périmètre québécois. Ainsi, les minorités francophones des autres provinces se voient petit à petit restreindre l'accès aux écoles, alors que les anglophones du Québec disposent, eux, d'un système d'éducation complet. En fait, la période qui suit l'établissement de la Confédération est la plus défavorable au français : « *En dehors du Québec, le Canada se veut un pays de langue anglaise.* »

En dépit de ces constatations peu reluisantes, le français ne capitule pas et résiste plutôt bien. De 1850 au début des années 1960, la population du Québec s'accroît de façon importante, passant de 900 000 à plus de 5,2 millions d'habitants. La « revanche des berceaux » ancre davantage le français dans le territoire québécois.



La garde de la reine veille sur... le château Frontenac.



Toutefois, les Québécois du XIX^e siècle sont surpris de constater le mépris avec lequel certains milieux anglo-saxons jugent le français canadien, en le qualifiant de *French Canadian Patois* (patois canado-français) en opposition à un hypothétique *Parisian French* (français de Paris). Les réactions sont nombreuses. Beaucoup d'intellectuels québécois se demandent ce que peut



être véritablement ce français parisien, qui semble être plus un mythe qu'une réalité. Surtout que le français de Paris est plus connu pour son style populaire. Quant à l'expression patoise, elle n'a pas de sens puisque, comme on l'a vu, les patois ont très vite disparu du Québec. Certains Québécois se demandent donc avec une pointe d'ironie si « les Anglais du Canada

comme ceux des États-Unis ont la prétention de parler le pur anglais de Londres ou des universités d'Oxford et de Cambridge ? ». Toutefois, les critiques anglo-saxonnes, même si elles sont plutôt mal accueillies, servent aussi à remettre véritablement en question la langue au Québec et à s'interroger sérieusement sur sa qualité.

La Révolution tranquille et l'usage du français

La Révolution Tranquille

- En 1960, Jean Lesage est devenu le premier ministre du Québec.
- Il a transformé la société québécoise en enlevant l'Église de l'éducation et de la santé.
- Québec est devenu de plus en plus moderne.
- Leur slogan était "Maîtres Chez Nous" ou "masters in our own house".



Jean Lesage

Après la seconde Guerre mondiale, le débat sur la langue s'intensifie. Ainsi, en 1955, un groupe s'organise pour que le grand hôtel que la société Canadien National décide d'édifier à Montréal s'appelle Château Maisonneuve, et non pas Queen Elizabeth comme prévu par la direction.

Certains Québécois prennent en effet très mal que cette société fédérale veuille imposer un tel nom à Montréal,

la métropole de l'Amérique française. L'arrogance du président de CN et le peu d'aide fourni par le gouvernement provincial font échouer le projet de Château Maisonneuve et l'hôtel s'appellera finalement Queen Elizabeth (Reine-Elizabeth de nos jours). Toutefois, cet épisode montre que dorénavant, les Québécois n'hésitent plus à réagir pour la défense de la langue.

L'élection de Jean Lesage en 1960, qui voit l'application du slogan « maîtres chez nous », passe par une reconquête du français. On s'attaque en priorité à la qualité de la langue, en se demandant quel niveau de qualité doit avoir le français au Québec. Après deux



siècles de présence britannique conquérante puis d'appartenance à une confédération majoritairement anglophone au sein d'un continent anglo-saxon, la langue française au Québec s'était considérablement dégradée, au moins depuis un siècle. L'isolement total d'avec la France avait contribué aussi à faire évoluer les deux langues françaises de part et d'autre de l'Atlantique de façon différente. Pour certains auteurs, le bilinguisme pratiqué par un nombre de plus en plus significatif de Canadiens français est la principale cause de détérioration de la langue, car il favorise l'utilisation abusive de tournures incorrectes. De plus, pour beaucoup, ce bilinguisme généralisé apparaît comme une étape vers l'anglicisation pure et simple du Québec.

La lutte contre le joul

Les années 1960 voient surgir la querelle du joul. Celui-ci pourrait être défini comme une forme de français truffé d'anglicismes et de tournures incorrectes, bien différent du « français standard ».

Mais le joul est aussi une manière pour le Québec de montrer sa contestation de l'ordre établi, de se distinguer de la France (le joul, « notre langue à nous »). Pourtant, utiliser cette langue est pour bon nombre de

Québécois se condamner à rester isolé et incompris. En effet, le joul, limité aux seuls Québécois, ne leur permettrait pas de communiquer avec les autres francophones et pourrait être là aussi dangereux pour l'essor du français en Amérique du Nord

Avec la priorité donnée à l'éducation lors de la Révolution tranquille, on se dit qu'il vaut mieux pour le Québec adopter le français de France ou le français international, et abandonner le joul,

français marqué par de trop nombreux barbarismes, anglicismes et archaïsmes. Beaucoup d'intellectuels des années 1960 portent un jugement très sévère sur le joul. Ainsi, Jean-Paul Desbiens, auteur du célèbre livre *Les Insolences du frère Untel*, déclare que « *proscrire le joul, ce n'est d'aucune façon prendre le parti du musée, au contraire, c'est refuser cette impasse de l'expression qui caractérise notre vie collective et qui explique l'absence généralisée de la pensée au Québec* ». On décide donc de s'aligner sur le « français international », expression d'ailleurs préférée à celle de « français de France ».

En 1969, l'Office de la langue française, organisme gouvernemental chargé du contrôle

JOUAL [ʒwal] n. m.
mot utilisé au Québec pour désigner le parler populaire québécois à base de français fortement anglicisé.





et du développement du français au Québec et en Amérique, promulgue une liste d'environ soixante canadianismes (ou québécoisismes) autorisés. C'est le cas par exemple du mot « magasinage ». Hormis ces exceptions, la langue se doit d'être identique au français international. Au fur et à mesure des années, même s'il demeure quelques différences avec

la France au niveau du parler, le français du Québec se rapproche très vite du français standard. La scolarisation massive améliore la prononciation, et la télévision, les médias et les télécommunications diffusent un français de bonne qualité. La perception réaliste de la langue se généralise, avec la prise de conscience que, de toute manière, il existe de par le monde plusieurs façons de parler français, et même au sein de la France. On en vient donc à conclure qu'il est impératif de parler correctement, tout en reconnaissant qu'il y a une norme française propre au Québec, de même qu'il y en a une pour la Belgique, le Sénégal, les Antilles, la Suisse, l'Alsace ou la Provence.

L'intense réflexion sur le statut du français au Québec

L'autre tâche des gouvernements des années 1960 et 1970 est de fixer un statut politique et constitutionnel précis pour la langue française au Québec. Dans le contexte nord-américain, si proche des États-Unis, l'anglicisation massive des immigrants encourage la province à légiférer sur la langue pour la protéger mais aussi lui donner l'essor et le développement qu'elle mérite. À partir de 1960, la moindre remise en question de la langue française devient la cause de conflits et de gigantesques manifestations, en particulier à Montréal.

Le souhait de créer la société québécoise française pose également la question des immigrants, nombreux à s'établir au Canada. Même quand ils décident de s'installer au Québec, la plupart des immigrants des années 1960 s'intègrent encore, souvent de bonne foi d'ailleurs, à la langue anglaise, qui est la plupart du temps vue par eux comme la seule langue d'Amérique du Nord. Au Québec, plus des trois quarts des immigrants envoient alors leurs enfants à l'école anglophone ! Cet état de fait, qui date de la fin du XIX^e siècle, est alors de plus en plus perçu comme une menace par les Québécois, qui voudraient inverser la tendance et obtenir des immigrants l'intégration à la langue française et à la société québécoise. Ceci entraîne



Même les éructations du capitaine Haddock ont été transcrites en joul !

de nombreux débats et plusieurs crises, comme celle de l'école de Saint-Léonard en 1967 avec des Italiens réfractaires à l'usage du français.

La mise en place du bilinguisme à Ottawa

En 1969, le Premier ministre Pierre-Elliott Trudeau souhaite faire du français et de l'anglais les deux langues officielles de l'État fédéral. Ce projet voit deux conceptions s'affronter : pour Ottawa et Trudeau, l'avenir du français au Canada passe par l'implantation du bilinguisme dans tout le pays « d'un océan à l'autre » ; pour Québec,

qui ne se fait pas d'illusion sur la réelle volonté anglophone d'apprendre le français, cette vision conduit à la survivance artificielle du français, et la seule façon d'assurer une véritable vie française au Canada est de construire un Québec fort où le français domine dans toutes les sphères d'activité.

La loi sur les langues officielles est finalement adoptée le 7 septembre 1969 : en plus de consacrer l'égalité du français et de l'anglais dans toutes les institutions du gouvernement canadien, du parlement et des organismes fédéraux, elle crée aussi un poste de commissaire aux langues officielles



pour veiller à l'application de la loi. Pourtant, la loi n'accroît pas vraiment le bilinguisme canadien. D'après le recensement canadien de 1996, 27 ans après la loi sur les langues officielles, alors que 82 % des francophones déclarent savoir parler anglais, seulement 18 % d'anglophones savent s'exprimer en français. Le

déséquilibre est donc très grand, surtout que les anglophones qui parlent français sont majoritairement ceux qui habitent le Québec ! Le Canada dans son ensemble est donc loin d'être bilingue « d'un océan à l'autre » comme le souhaitait Trudeau.

De la Loi 22 à la Charte de la langue française

En dépit de toutes les initiatives venant d'Ottawa, la loi sur les langues officielles n'empêche pas la

législation linguistique de progresser au Québec au cours des années 1970, en faveur de l'unilinguisme français. En 1974, le gouvernement libéral de Robert Bourassa fait adopter la Loi 22 qui fait du français la seule langue officielle du Québec. La Loi 22, qui a pour intitulé « Loi sur la langue officielle », est la réponse québécoise à Pierre-Elliott Trudeau et à Ottawa. La politique de la langue française au Québec touche cette fois à tous les secteurs, mais, avant tout, le monde du travail, des entreprises et des affaires. Un organisme reçoit le mandat de veiller à l'implantation des programmes de francisation des entreprises et de mener les enquêtes



« AU QUÉBEC,
93% DE LA
POPULATION
PARLE FRANÇAIS »

prévues par la loi. La loi sur la langue officielle n'est pourtant pas l'aboutissement, les Québécois estimant qu'elle continue à reconnaître au sein même du Québec un certain bilinguisme institutionnel. Le but est d'affirmer clairement « l'américanité de la langue française et de la francophonie ».

L'intégration à la seule langue française doit permettre aussi une meilleure unification des populations du Québec et en particulier une meilleure intégration des immigrants. C'est ainsi qu'en 1977 le gouvernement dirigé par René Lévesque promulgue la Loi 101 appelée « Charte de la langue française ». Cette loi, du ministre Camille Laurin, fait du français l'unique langue officielle du Québec. La minorité anglophone du Québec est toujours protégée, mais doit désormais accepter que le Québec fonctionne en français.

La Charte de la langue française garantit l'usage du français au Québec à tous les niveaux de la société, des services publics aux entreprises.

Ainsi, elle oblige l'employeur à rédiger en français les communications qu'il adresse à son personnel (il n'était pas rare auparavant que ces communications fussent rédigées en anglais seulement !). D'autre part, la Loi 101 interdit formellement le licenciement pour la non-connaissance d'une langue autre que le français, et les immigrants sont invités à inscrire leurs enfants aux écoles françaises. La loi régleme l'affichage qui doit obligatoirement être rédigé en français. La question de l'affichage est importante car elle reflète l'image de la ville et du pays vis-à-vis des visiteurs. Au début du siècle, Montréal ressemblait à n'importe quelle ville nord-américaine de langue anglaise en dépit de sa majorité francophone. Certains immigrants pensaient même de bonne foi que les Canadiens français étaient un groupe ethnique comme un autre dans une ville anglophone ! La Loi 101 clarifie donc toutes ces ambiguïtés, même si elle est par la suite modifiée et amendée. Toutefois, son bilan s'avère une décennie plus tard très positif, les immigrants sont massivement intégrés à la société québécoise francophone et Montréal redevient une véritable « deuxième ville francophone du monde ».

Le Québec et les pays francophones

Les Québécois ont toujours voulu avoir des liens avec les habitants des pays francophones, en particulier avec la France. Dès 1960, le Québec se rend définitivement compte de sa situation originale, seule nation francophone aux portes d'un immense territoire majoritairement anglophone. Pour le journaliste Jean-Marc Léger, « la participation du Québec au mouvement



Loi 101

francophone n'est pas seulement dans la nature des choses, elle est de l'ordre de la nécessité ».

Dans les années 1960, parallèlement à la Révolution tranquille, le ministre de l'Éducation Paul Gérin-Lajoie est le premier membre d'un gouvernement à faire allusion à une communauté francophone, qui ne doit pas seulement englober la France et le



Québec, mais tous les pays de langue française⁵. Cela marque le début d'un projet de création d'une organisation internationale, qui prend le nom de Francophonie, définie en particulier par le président sénégalais Léopold Sédar Senghor.

La Francophonie, devenant un forum intergouvernemental, va permettre au Québec de faire entendre sa voix dans le concert des nations. En 1968, le gouvernement québécois est invité à Libreville au Gabon pour représenter le Canada français lors de la conférence des ministres de l'Éducation. Le 20 mars 1970, la conférence de Niamey (Niger) aboutit à la création de l'Agence de coopération culturelle et technique, et le Québec devient officiellement « gouvernement participant » à l'agence.

Toutefois, l'idée d'organiser un sommet francophone relance les querelles entre le Québec et le gouvernement fédéral. En effet, Ottawa, par la voix de Pierre-Elliott Trudeau, est farouchement opposé à la participation directe du Québec, « simple province ». Pour lui, le sommet ne doit rassembler que des États souverains. En dépit des tentatives de Trudeau, la France ne cède pas et exige la participation du Québec comme condition nécessaire à tout projet de réunion francophone. Ainsi, le gouvernement québécois finit par obtenir

⁵ Note d'Albert Salon : Il convient d'ajouter à cette description que le voyage triomphal du général De Gaulle en juillet 1967 de Québec à Montréal n'a pas eu seulement un effet de bouleversement politique vers « le Québec libre ». Il a eu aussi des conséquences profondes sur le développement de la langue française par l'instauration d'une politique de coopération culturelle et linguistique franco-québécoise très intense, pour le français, les échanges de personnes et de biens culturels, l'appui au rôle du Québec dans l'épanouissement de la Francophonie multilatérale institutionnelle.

Mon action de conseiller culturel, scientifique et de coopération au Consulat général de France au Québec, dans mes bureaux de la « Vieille Capitale » et de Montréal, s'est, de 1986 à 1990, inscrite dans ce grand mouvement. Action permise par un budget de coopération, alloué à mes services par Paris, très supérieur à celui dont pouvait disposer mon collègue français à notre ambassade à Ottawa, capitale fédérale canadienne, et ce dans une indépendance de fait alors soigneusement entretenue à l'égard de ladite ambassade.

gain de cause et est autorisé à participer au sommet francophone, dont le premier s'ouvre à Paris en 1986. En 1987, le deuxième sommet se tient à Québec, récompensant la volonté extraordinaire et sans faille du peuple québécois dans la défense et la promotion de la langue.

Le Québec et les minorités francophones d'Amérique du Nord

On réduit souvent les frontières de l'Amérique française au seul Québec, « expression politique du Canada français ». Or, il existe partout en Amérique du Nord et en particulier au Canada des régions où vivent des minorités francophones dispersées. Le Québec, se sentant responsable de l'épanouissement de ces communautés, a toujours entretenu des relations avec ces dernières.



L'Acadie est le premier foyer culturel francophone minoritaire en Amérique du Nord. À l'origine, les Acadiens se trouvent dans la péninsule nommée par la suite Nouvelle-Écosse. Après leur déportation, les Acadiens sont définitivement séparés de leur terre. Certains se réfugient plus au nord, à la frontière avec le Québec, dans la province actuelle du Nouveau-Brunswick. Aujourd'hui, les Acadiens sont au nombre de 300 000, soit environ un tiers des habitants du Nouveau-Brunswick.

Hors du Québec et de l'Acadie, les francophones Canadiens sont majoritairement concentrés en Ontario mais aussi présents dans toutes les provinces de l'Ouest canadien comme à Saint-Boniface près de Winnipeg. Le peuplement francophone de l'Ontario est aussi ancien que le peuplement du Québec et remonte aux expéditions de Samuel de Champlain au début du XVII^e siècle. Ce peuplement est issu des explorateurs, missionnaires, coureurs de bois...



Les francophones sont aussi nombreux aux États-Unis, en particulier dans deux espaces : la Louisiane et la Nouvelle-Angleterre. En Louisiane, la francophonie remonte à la fin du XVII^e siècle. Après la vente de ce territoire en 1803, le français ne cesse de décliner et connaît un coup de grâce en 1920 quand il est interdit dans les écoles. Or, en 1960, un brillant avocat louisianais, James Domengeaux, plaide la cause du français à tous les niveaux de l'État américain. Dès lors, le Québec développe une politique culturelle et économique ambitieuse en Louisiane : envoi de professeurs de français, formation des maîtres, développement de médias en français



(télévisions, radios, journaux, films...). L'origine des francophones de Nouvelle-Angleterre est un peu différente. À partir de 1840 et jusqu'en 1930, près d'un million de Canadiens français quittent le Québec pour les États de Nouvelle-Angleterre où ils forment des « petits Canadas ». Ces Américains d'origine canadienne sont appelés Franco-Américains. Même s'ils ont souvent perdu l'usage de la langue, ils gardent une culture vivace et ne manquent pas de se tenir au courant de l'actualité québécoise.



Alain Ripaux

Extrait du livre Le Québec, une Amérique française, par Alain Ripaux et Nicolas Prévost ; prix : 20 € + 4 € de port ; contact et commandes : alain.ripaux@laposte.net

Au Québec, le collectif « Langue du travail » invite à franciser pour mieux travailler

Le portail syndical *Langue du travail* vient de lancer une campagne sur la



Le collectif *Langue du travail* multiplie les réunions et actions comme, ci-dessus, la remise d'un « certificat de francisation » chez Bombardier Aéronautique.

francisation en milieu de travail, créée et produite par l'agence Upperkut.

L'opération offre des trucs et des astuces aux travailleurs qui œuvrent au sein de comités de francisation afin de faciliter leurs initiatives en milieu de travail. Elle se déploie en affichage dans de nombreux lieux de travail des syndicats membres du collectif Langue du travail (FTQ, CSN, CSD, CSQ, FAE, etc.). Elle sera aussi déployée dans les réseaux sociaux, notamment grâce à une vidéo d'animation et à du contenu visuel.

De son côté, le portail languedutravail.org présente de l'information relative aux sujets traités dans les pièces communicationnelles.

« *Nous sommes sensibles, affirme Serge Leathead, président d'Upperkut, à la mission du portail syndical languedutravail.org et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas hésité à dire oui à cette campagne. Pour nous, la valorisation de la langue française n'est pas seulement une question d'actualité, mais d'avenir, de protection de la diversité culturelle dans le monde et de respect.* »

BRÈVES

**« Courriel » et non *mail*, *e-mail* ou *mél* et « Infos » au lieu de *newsletter*
Diffusion à assurer en cas d'emploi de ces anglicismes trop répandus**



Vos courriels sont bien accueillis chez nous !

Mais puis-je, au nom des nombreuses associations qui luttent pour le français et la Francophonie, vous prier d'employer vous-mêmes « courriel » et non « mail » ou « e-mail », voire « mél » ?

Vous nous aideriez beaucoup à gagner une bataille de détail, mais symbolique. Nous, associations, menons des batailles beaucoup plus importantes que sur tels mots pris isolément, mais il est des mots qui symbolisent plus que d'autres notre vassalisation à l'empire. C'est le cas de « mail » et de « newsletter ».



Or, la lutte contre ces mots-symboles commence à porter des fruits.

Elle doit mener à une victoire comme ce fut le cas – rappelez-vous – de « ordinateur » face à « computer » (que les Allemands emploient encore...), et de « logiciel » contre « software », de « présentateur » contre « speaker », etc.

Il n'y a plus guère de personnes en France qui emploient encore « computer ». Nous pouvons très bien réussir à chasser aussi « mail » et « e-mail » !

« Logiciel » a même permis la création de toute une famille de nouveaux mots couramment utilisés : « progiciel, ludiciel, didacticiel »...



**ABONNEZ-VOUS À NOTRE
INFOLETTRE**

Il en ira de même d'« Info(s) » ou « Lettre d'info(rmation) » ou « Nouvelles » qui devraient pouvoir remplacer partout ce « newsletter » que l'on ne saurait lire !

Mobilisons-nous, mobilisez vos amis, vos collègues, vos employeurs !

Albert Salon

La Belgique se discrédite à l'ONU sur la question des minorités nationales

Lors de son deuxième *Examen périodique universel* (EPU), organisé par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU en janvier 2016, la Belgique avait laissé en suspens 35 recommandations, dont celles de la Suisse et de la Hongrie, de ratifier la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

« *La Flandre qui ne veut à aucun prix entendre parler de minorité francophone sur son territoire, conduit la Belgique à se discréditer sur la scène internationale !* » Telle est la conclusion de la Coalition des associations francophones de Flandre (CAFF) regroupant six associations représentatives des 310 000 francophones de Flandre, après avoir pris connaissance de l'addendum que la Belgique a fait parvenir à l'ONU en vue de l'adoption du rapport de l'EPU par notre pays.

En effet, la Belgique dit entre autres ne pas pouvoir s'engager à mettre en œuvre les recommandations de la Suisse et de la Hongrie de ratifier la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales. Assez étonnamment, la Belgique s'appuie dans son argumentation sur la double déclaration⁶ formulée en 2001, à la demande de la Flandre. Alors que ces « réserves » sont contraires au droit international.

Ces réserves concernent d'une part la primauté des dispositions internes sur la convention et d'autre part la nécessité préalable d'une définition de la notion de minorité nationale. Elles n'ont plus aucune raison d'être, compte tenu de l'adoption, en 2002, de la résolution 1301 par le Conseil de l'Europe. Comme l'explique le président de l'ADHUM, Eric Libert : « *la première réserve a été contrée par la résolution 1301 qui a expressément regretté que les autorités belges aient jugé nécessaire d'accompagner cette signature d'une réserve si large qu'elle risquait de priver d'effet la plupart des dispositions de la convention, ce qui constituerait une violation de la convention de Vienne sur le droit des traités.* »

Quant à la seconde réserve, « *les travaux de la CIPE, qui n'ont jamais abouti, sont rendus inutiles par la même résolution 1301 qui a non seulement défini la notion de minorité nationale mais également désigné les minorités à protéger en Belgique. À savoir, notamment, la population francophone établie en région flamande et la population néerlandophone établie en région de langue française* ».

La Belgique aurait été mieux inspirée en répondant à l'ONU que la Flandre avait écrit dans son accord de gouvernement qu'elle ne ratifierait pas la Convention-cadre. Et que, ce faisant, la Flandre tenterait de bloquer tout processus de ratification...

Edgar Fonck

Coalition des associations francophones de Flandre (CAFF)

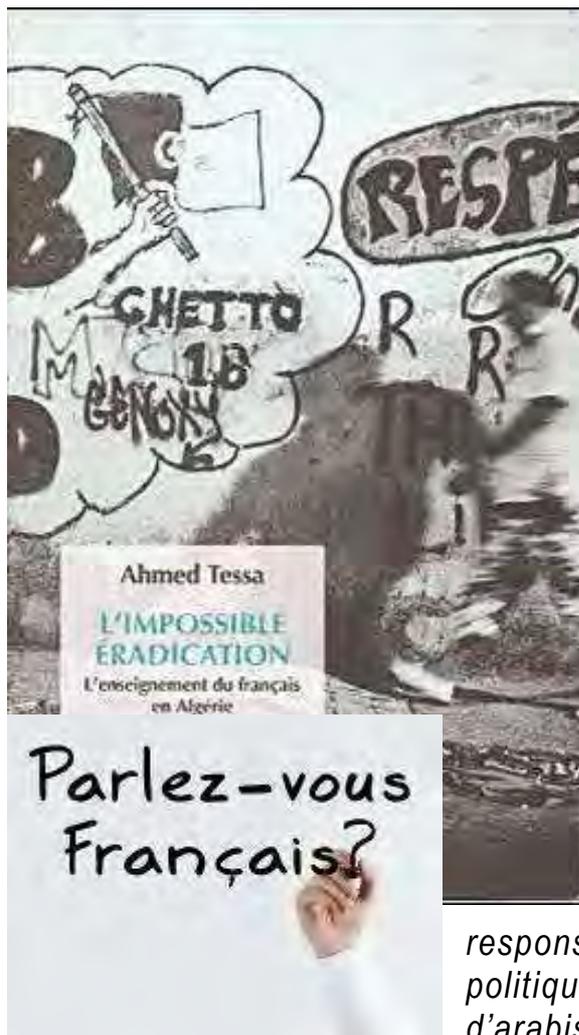
courriel : edgar.fonck@francophonie.be

⁶ « Le Royaume de Belgique déclare que la Convention-cadre s'applique sans préjudice des dispositions, garanties ou principes constitutionnels et sans préjudice des normes législatives qui régissent actuellement l'emploi des langues. Le Royaume de Belgique déclare que la notion de minorité nationale sera définie par la conférence interministérielle de politique étrangère. »

PARUTIONS SIGNALÉES

Le français en Algérie : du butin de guerre à l'usage intelligent

Dans cet ouvrage de 213 pages, l'auteur jette un regard sévère sur les politiques éducatives suivies depuis 1962 qui ont abouti à un niveau affligeant des élèves et des étudiants en arabe et en français à cause d'une arabisation précipitée de l'enseignement.



Dans son essai *L'Impossible Éradication, L'enseignement du français en Algérie*, paru aux éditions Barzakh en 2015, Ahmed Tessa aborde le problème de la place de la langue de Molière en Algérie. Ancien normalien et homme de communication, l'auteur jette un regard sévère sur les politiques éducatives suivies depuis 1962, qui ont, selon lui, abouti à un niveau affligeant des élèves et des étudiants en arabe et en français à cause d'une arabisation précipitée de l'enseignement, et le rejet de la langue française pour des considérations politico-idéologiques.

Ahmed Tessa avertit de prime abord que ce n'est pas la belle langue de Naguib Mahfouz et d'El-Mutanabbi qui est la cause des mauvais rendements du système éducatif algérien. « *La responsabilité en incombe aux décideurs politiques de l'époque qui étaient pressés d'arabiser pour défranciser.* » Pour lui, tout a

commencé par le recrutement de moniteurs sans niveau, puis l'injection des élèves des zaouïas et des instituts religieux dans l'Éducation nationale, sans formation adéquate, juste pour arabiser rapidement. Il y a eu aussi le recours aux « coopérants » égyptiens d'un niveau affligeant et vecteurs d'une idéologie contraire aux valeurs séculaires de l'Algérie. Ahmed Tessa ajoute : « *En 1981, avec l'école fondamentale, a eu lieu l'aberration de la pédagogie au forceps qui va déstabiliser l'école algérienne et qui a abouti à la faiblesse des performances linguistiques et scientifiques de nos élèves et de*



nos étudiants. » Il cite des pédagogues, linguistes, sociologues et hommes politiques algériens qui avaient averti à l'époque les autorités sur les risques de la démarche suivie en matière d'enseignement dans notre pays. Mais, selon l'auteur, les motivations idéologiques et politiques des décideurs étaient plus fortes, d'où le bilan marqué selon lui par la médiocrité du niveau et le clivage dangereux entre arabisants et francisants.

Cependant, s'interroge Ahmed Tessa, ce bilan est-il vraiment irrémédiable ou existe-t-il des solutions ? Tout en évoquant quelques améliorations de ces dernières années, il préconise d'assumer le bilinguisme arabo-français, aussi précocement que possible, auquel s'ajoutera tamazight, comme solution aux problèmes de l'enseignement. Ceci permettrait la continuité linguistique entre la famille, l'enseignement et la société. Ahmed Tessa constate que toutes les politiques d'« éradication du français » ont échoué, puisque la littérature algérienne d'expression française a explosé avec une nouvelle génération d'auteurs. Il évoque aussi la multiplication des écoles privées qui dispensent des enseignements en français, la rue algérienne qui pratique encore la langue de Victor Hugo (même de manière imparfaite), la prolifération des médias en langue française, et l'engouement des jeunes pour l'internet. Si le français est une langue utilisée, pourquoi ne pas l'arracher au statut de concurrent de l'arabe que certains veulent lui imprimer ?

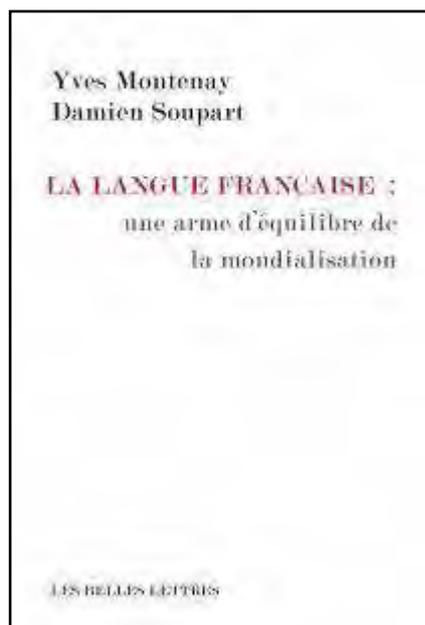
La solution, selon l'auteur, est d'en faire un instrument d'ouverture sur le monde, les sciences et la technologie, dans une relation décomplexée avec la langue arabe et le tamazight. C'est ainsi qu'Ahmed Tessa esquisse son idée de réconciliation entre les langues qui doivent exprimer la richesse et la diversité culturelles et linguistiques de l'Algérie et favoriser son ouverture sur la modernité. Voilà un livre qui suscitera bien des réactions. Au-delà des avis des uns et des autres, son mérite est de briser un tabou et d'inviter à un regard objectif sur la question.



Article publié sur le site liberte-algerie.com par Ali Bedrici
L'Impossible Éradication. L'enseignement du français en Algérie par Ahmed Tessa,
éditions Barzakh - 213 pages - Alger, 2015

Les entreprises, le français et les Français

Yves Montenay, ancien chef d'entreprise, professeur à l'École supérieure de Commerce de Paris (ESCP- « Sup-de-Co »), administrateur d'ALF, montre dans son dernier ouvrage que le soutien des entreprises françaises à la langue française dépend largement du soutien que les Français devraient enfin accorder aux entreprises françaises.



Mon livre *La langue française : une arme d'équilibre de la mondialisation* (<http://www.lesbelleslettres.com>) comprend une histoire puis une géographie du français avec sa situation dans de nombreux pays et pour commencer en France. J'insiste aussi sur l'Afrique qui pourrait donner à notre langue la première place mondiale vers 2050 à condition qu'il y ait une bonne stabilité politique, une gouvernance normale. Et, de plus, que les gouvernements africains ne cèdent pas à la pression exercée actuellement par qui vous devinez pour remplacer le français officiel par l'anglais soit directement comme au Rwanda, soit indirectement en éliminant notre langue au profit d'une langue locale.

Je vais donc me limiter à un point précis, figurant également dans mon livre, et qui concerne l'attitude des entreprises, vis-à-vis du français. Elles ont pour l'instant un rôle positif extrêmement important en Afrique francophone et au Maghreb. C'est en effet principalement grâce à elles que le français y progresse. Je dis « pour l'instant » parce que ce ne serait plus le cas si les entreprises françaises en Afrique s'anglicisaient comme en France.

En effet, en France, la pression de l'anglais très forte, et sa progression impressionnante. Cela amène beaucoup de mes camarades de combat pour le français à traiter les chefs d'entreprise de « traîtres ». Ce à quoi ils ripostent en les traitant de « ringards ». Je trouve ce différend désastreux, car nous avons besoin de tout le monde et plus particulièrement des entreprises, car ce sont elles qui imposent la langue de travail, voire la langue de tous les jours.

Il faut d'abord rappeler que les ouvrages en faveur de la langue française sont le fait d'intellectuels brillants, mais souvent fonctionnaires, enseignants par exemple. Il est donc assez naturel qu'ils ne connaissent pas le monde de l'entreprise et donc n'utilisent pas les meilleurs arguments pour le convaincre. Comme j'ai moi-même été cadre dirigeant puis chef d'entreprise dans une douzaine de pays, j'essaie de combler ce fossé.

De plus, par ignorance ou par conviction politique, beaucoup d'intellectuels français n'aiment ni le libéralisme, ni le capitalisme, ni les États-Unis, trois termes qui se recourent largement dans leur esprit. Donc cet état d'esprit, l'enseignement qui le reflète, et in fine une bonne partie des décisions économiques de nos gouvernants sont « anti-entreprise », et cela depuis très longtemps : on pourrait remonter à Colbert. Il est donc assez naturel que beaucoup de chefs d'entreprise, de cadres, voire de Français de tous niveaux cherchant un emploi, aillent voir ailleurs. Et particulièrement dans les pays anglo-saxons où ils sont bien accueillis non seulement fiscalement, mais aussi et surtout avec la considération que l'on doit à ceux qui apportent l'emploi et le niveau de vie, en contrepartie d'un profit ou d'un emploi espéré.

Souvenez-vous que quelques mois après le début de l'actuel quinquennat, le Premier ministre britannique a déclaré aux entreprises françaises : « Venez chez nous, nous vous déroulerons un tapis rouge. » Or ces Français, une fois établis dans ces pays et après avoir vérifié que l'économie y marche mieux, ont tendance à en adopter la langue et certaines de leurs idées, puis à les importer en France pour ceux qui ont un pied de chaque côté, comme la plupart de nos grandes entreprises. Ce sont donc nos idées économiques qui sont responsables de ce phénomène et plus généralement du déclin relatif de la France.

Cela étant dit, les chefs d'entreprise vont trop loin et ne se rendent pas compte des inconvénients de l'anglicisation, y compris pour leurs propres entreprises. Ils oublient que l'on travaille mieux et que l'on est plus créatif dans sa langue maternelle et qu'imposer l'usage de l'anglais stérilise leurs meilleurs ingénieurs et commerciaux. Combien de fois en ai-je vu ne pouvoir s'exprimer aussi bien que des anglophones pourtant moins compétents ? Il y a bien d'autres arguments à donner, que vous trouverez dans mon livre, par exemple valoriser des compétences de tel employé d'origine portugaise pour discuter des clients de son pays d'origine, plutôt que de passer par l'anglais et de payer des formations linguistiques coûteuses et inefficaces.

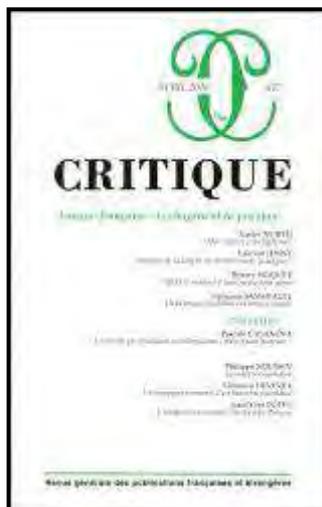
En résumé, il faut convaincre les patrons et cadres qu'en faisant travailler les Français en français ils améliorent les performances de leur entreprise, et qu'à côté de cela pèsent peu les complications pratiques comme les coûts de traduction. Gérer au mieux le travail de ses collaborateurs à la fois pour l'entreprise et pour leurs carrières personnelles est le travail normal de tout responsable.



Yves Montenay

**La langue française : une arme d'équilibre de la mondialisation,
d'Yves Montenay & Damien Soupert, Les Belles Lettres, Paris, 2015, 352 p., 25 euros.**

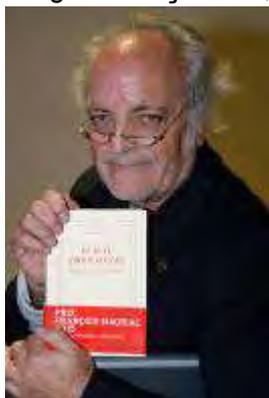
D'intéressants articles dans la revue *Critique*, numéro 827



Le numéro 827 de la revue *Critique* (avril 2016), intitulé « *Langue française : le chagrin et la passion* », est consacré au « *rapport des Français à leur langue qui s'est fait douloureux* », mais qui reste aussi passionné et non pas désespéré.

Xavier North (que connaissent nos adhérents) y analyse d'abord l'ouvrage d'Alain Borer *De quel amour blessée – Réflexions sur la langue française* (Gallimard, 2014) où l'auteur rappelle que la langue « hyper-centrale » aujourd'hui, l'anglais, est tramée à 63 % de mots d'origine française. Ce qui pourrait expliquer, en sens inverse, l'extraordinaire porosité de l'anglais de

notre langue, non sans un « panurgisme galopant ». Les emprunts à l'anglo-américain affectent maintenant « *la structure même de la langue française* », et pas seulement le vocabulaire. Il est rappelé



Le livre d'Alain Borer, *De quel amour blessée*, a reçu de nombreux prix.

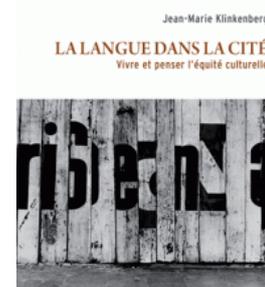
qu'à l'école « *l'apprentissage du français aurait perdu, depuis 40 ans, près du quart de ses horaires entre l'entrée dans le primaire et la sortie du collège* », soit l'équivalent de près de deux années d'enseignement (ce, à une époque où l'intégration satisfaisante des jeunes élèves d'origine étrangère exigerait, au contraire, un enseignement renforcé du français).

Avec Alain Borer, Xavier North relève cependant que la résistance à la langue dite hyper-centrale serait plus forte en France, dans l'enseignement notamment, que dans certains pays voisins... Xavier North souligne aussi, très justement, que « *c'est le corpus de textes produits par des auteurs – moralistes, romanciers, tribuns, philosophes, essayistes – qui a fait et continue de faire le rayonnement du français, et non l'inverse* ».

L'article de Laurent Jenny sur le livre de Jean-Marie Klinkenberg, *La Langue dans la cité* (Bruxelles, 2015), met en relief le risque que « *la langue, machine à intégrer, se mue trop facilement en instrument de marginalisation au profit de certaines classes sociales...* » Une classe dominante refuse la variabilité de fait dans la ou les pratiques d'une langue, se posant en « *détentriche d'une norme unique, d'ailleurs introuvable* ». Cela étant, quand Jean-Marie Klinkenberg, professeur émérite à l'université de Liège, estime qu'il faudrait renoncer à « *une compétence linguistique*



Xavier North a longtemps animé la DGLFLF et est maintenant haut fonctionnaire au ministère de la Culture.



commune », car trop absolue et inatteignable par tous, sous prétexte de ne pas marginaliser des couches de population qui pourraient se tourner ailleurs – ce, au profit de « compétences spécifiques » (?), on mesure le risque que comporte un tel relativisme ; Laurent Jenny s'en inquiète à juste titre.



Dans *La langue mondiale – traduction et domination*, de Pascale Casanova, présenté par Tiphaine Samoyault, on réfléchit, entre autres, sur le « bilinguisme collectif », soit la contrainte, pour une population pratiquant une langue dominée, « de parler sa langue plus la langue hyper-centrale » (cas déjà de plusieurs pays européens). Ceci étant, la prédominance de la langue « hyper-centrale » suppose que les locuteurs croient en une hiérarchie des langues. La dimension symbolique de cette hiérarchie serait plus importante finalement que les données factuelles : nombre de locuteurs, puissance économique et militaire. Pascale Casanova attire d'ailleurs l'attention sur le fait que les locuteurs anglophones

en seconde langue finiront par être plus nombreux que les locuteurs natifs et pourraient à terme imposer leur loi, c'est-à-dire la norme linguistique.

La conclusion de Pascale Casanova, si l'on peut dire consolatrice, mais risquée..., est la suivante : « *Je me réjouis que le français soit aujourd'hui une langue dominée, que nous appartenions au club des locuteurs en lutte pour leur langue.* » En lutte ? Mais qui est en lutte, en dehors d'une poignée d'irréductibles ? Ce qui frappe aujourd'hui, c'est une sorte de résignation maussade devant l'invasion de l'anglobish, que ni les institutions, ni les médias, ni les « élites » culturelles ou sociales, ne cherchent à contrecarrer, au contraire... Même si M. et Mme Dupont n'éprouvent aucun attrait particulier pour



cette pratique, et continuent de l'ignorer royalement dans leurs conversations, leurs échanges ou pensées... C'est la prétendue « *France d'en haut* » qui ne fait pas son devoir.

Jean-Louis Chédin

Les journalistes et commentateurs divers auraient été bien inspirés, au moment où se déroulait l'EURO de football, de lire et appliquer les conseils de vocabulaire réunis dans le petit fascicule *Le football en français*, dans la collection « Vous pouvez le dire en français », publié et diffusé, gratuitement, par la DGLFLF (6, rue des Pyramides – 75001 Paris)



Ils se retourneront

Une nouvelle réforme est concoctée par l'Éducation nationale.

Les journaux

Ah, pour l'amour du grec, souffrez, monsieur, qu'on vous embrasse !

Molière

Deux mille ans ont passé sur la cendre d'Homère.

Marie-Joseph Chénier

Deux vrais amis vivaient au Monomotapa.

Jean de La Fontaine, puis Paul-Jean Toulet

Ils se retourneront dans leurs grands cimetières,
 Les valeureux aïeux qui se reposent là,
 Lorsqu'ils verront ce que nous avons laissé faire,
 En détournant les yeux et en croisant les bras.
 La crèche éliminée, au tour de la grammaire
 De passer sous le joug d'un nouvel Attila.
 On ne saura plus rien du Siècle des lumières,
 Mais on saura tout sur le Monomotapa.
 On ne parlera plus de Racine ou Voltaire,
 Bossuet ou Chénier, Stendhal ou bien Dumas,
 Car notre histoire sera laissée en jachère,
 Le grec et le latin, jetés au débarras,
 Afin qu'on ne distingue Virgile d' Homère :
 Nous serons un désert digne du Sahara,
 Notre langue est le blé, le sel, et la rizière,
 La voici devenue un vrai gloubi-boulga.
 Nous voici survivants comme en terre étrangère :
 Le décor a changé, les barbares sont là,
 Et nul ne reconnaît la paisible atmosphère,
 Les rires et chansons de nos tout premiers pas !
 Tous ces salmigondis interdisciplinaires
 Nous repoussent au nivellement par le bas,
 Mais nous ne nous contenterons pas de nous taire
 Et pensons qu'il est temps d'y mettre le holà :
 La culture n'est pas une bonne à tout faire,
 Ou bien ne serait-elle bonne rien qu'à ça ?
 Délivrez-nous, Seigneur, des révolutionnaires
 Qui chantent « ça ira », mais ça ne nous va pas !
 Ils n'ont vraiment rien fait pour tenter de nous plaire,
 En nous laissant choisir ou peste ou choléra...

Ils se retourneront dans leurs grands cimetières,
 Ceux pour qui, plus jamais, rien ne refleurira !

Daniel Ancelet, membre d'ALF

« Je parle espagnol à Dieu, italien aux femmes,
français aux hommes et allemand à mon cheval »

Charles Quint, 1500-1558

**« La langue
anglaise est
un fusil à
plombs : le tir
est dispersé.
La langue
française est
un fusil qui
tire à balle, de
façon
précise. »**

**Otto
von Habsburg**

*« La langue anglaise
est du hollandais brodé
de français. »*

John Howell

**« L'image la
plus exacte de
l'esprit
français est
la langue
française
elle-même »**

**Désiré Nisard
1806-1888**

*« Pourquoi sommes-nous tant
iniques à nous-mêmes ?
Pourquoi mendions-nous les
langues étrangères, comme si
nous avions honte d'user de la
nôtre ? »*

*Joachim du Bellay
(1522-1560)*

Aphorismes choisis et
transmis par notre
avocat devant les
tribunaux
administratifs,
M^e Mathieu Cordelier.

« Un homme qui parle trois langues est trilingue. Un homme
qui parle deux langues est bilingue. Un homme qui ne parle
qu'une langue est anglais. »

Claude Gagnière